

Date de la séance

Le 01 juillet 2026

Date de convocation

Le 25 juin 2026

Date de publication

Le 25 juin 2026

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 26

Procurations 7

Excusé 0

Absent 1

N° 2026-07-82

OBJET :

**Désignation des
membres de la
commission fonds
de concours**

Le Président certifie
que la liste des
délibérations a été
publiée sur le site
internet de la

Communauté de
Communes Gally-
Mauldre

L'an deux mille vingt-six

Le mercredi 01 juillet à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Vincent GAY, Président.

Commune d'ANDELU : Vincent MECHENET

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Sandrine HUSER

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN, Agnès TABARY

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Martine LEPAGE

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Sylvie BIGAY, Denis COURTOT, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Vincent LAVISSE
Commune de MONTAINVILLE : Sophie MALLEDAN (suppléante d'Éric MARTIN, excusé)

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Magali HANNECART, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Carl MAUGER

Procurations :

Michel DELAMAIRE a donné pouvoir à Martine LEPAGE
Jean-Marie ROLLET a donné pouvoir à Nathalie CAHUZAC
Samuel COLLIN a donné pouvoir à Sidonie KARM
Jérôme FENAILLON a donné pouvoir à Carl MAUGER
Nathalie ZENOU a donné pouvoir à Jean-Philippe ANTOINE
Thomas BATIGNE a donné pouvoir à Vincent GAY
Gilles STUDNIA a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Absents : Christophe LELAIT

Secrétaire de séance : Vincent MECHENET

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-22 et L5211-1,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5214-16 V qui prévoit qu'« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. »

VU les articles L.1111-9 et L.1111.10 III du CGCT limitant les fonds de concours accordés,

CONSIDERANT les investissements réalisés par les communes, qu'ils soient strictement communaux, d'intérêt pluri-communal, ou d'intérêt communautaire, concourent à l'attractivité du territoire de la communauté de communes,

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de Communes Gally-Mauldre de poursuivre en 2026 le soutien des projets et réalisations, de créer une dynamique projets pour le territoire et ses habitants et d'établir les bases d'une relation de confiance entre les communes au sein de l'intercommunalité,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner de nouveaux membres suite au renouvellement du Conseil communautaire en date du 8 avril 2026,

CONSIDERANT la composition de cette commission, il demandé de désigner les membres selon les critères suivants, conformément au règlement :

- 2 représentants pour la strate de moins de 1 000 habitants (quatre communes)
- 2 représentants pour la strate de 1 000 à 2 000 habitants (quatre communes)
- 1 représentant pour la strate de moins de 2 000 à 3 500 habitants (une commune)
- 2 représentants pour la strate de plus de 3 500 habitants (deux communes)

CONSIDERANT l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 17 juin 2026

ENTENDU l'exposé de M. Adriano BALLARIN, 1^{er} Vice-Président,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le nombre de membres à sept (7),

RAPPELLE que le Président de Gally Mauldre est Président de droit de toutes les commissions communautaires,

DESIGNE en leur sein, les membres ci-après :

• **Commission Fonds de concours**

Représentants des communes	Représentants administratifs de la CCGM
Benjamin GOHET	Aurélie GIERA Directrice Générale des Services
Vincent MECHENET	Sandrine BASSI Responsable finances
Jean-Philippe ANTOINE	
Eric MARTIN	
Adriano BALLARIN	
Stéphane GOMPERTZ	
Michel DELAMAIRE	

Le Président
Vincent GAY

Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le
07/07/26
- Document rendu exécutoire le

